



N° 9
MAI 2011

L'Écho de Courlans

Le mot du maire

Chers concitoyens,

L'année 2011 a commencé bien tristement pour l'équipe municipale qui a perdu l'un de ses membres, Jocelyne Galatoire, décédée le 15 décembre 2010. De retour au village, après une vie professionnelle passée dans la capitale, Jocelyne s'était installée à Courlans pour se rapprocher de sa maman Mme Mirmand, doyenne du village.

Qu'il me soit permis de renouveler ici mon soutien et celui du conseil municipal à toute sa famille.

Alain Pattingre

BUDGET

Comme en 2010, l'élaboration du budget a été l'occasion d'un débat important au sein de la commission des finances et du conseil municipal.

Les décisions prises sont donc le fruit d'une réflexion approfondie sur le bien fondé des investissements à réaliser. Une légère augmentation du taux de la taxe d'habitation de 0,5 % a également été retenue (de 10,42% à 10,92%). Le taux de la taxe sur le foncier bâti reste inchangé par rapport à 2010 (17,32 %) et celui de la taxe sur le foncier non bâti passe à 30,73%.

Dans tous les cas, les taux restent inférieurs à la moyenne des communes de 1000 habitants.

Le budget 2011 se présente donc comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 481493 € dont 139002 € de charges générales , 150600 € de charges de personnel et 191891 € d'autres charges.

- Recettes : 481493 € dont 204850 € d'impôts et taxes, 125835 € de subventions et dotations et 150808 € d'autres recettes.

Investissement :

- Dépenses : 391017 € dont 207055 € de travaux de voirie et 183862 € d'autres achats et travaux.

- Recettes : 391017 € dont 63700 € de virement de la section fonctionnement, 95000 € de participation réseaux et voiries et 130300 € de subventions , dotations et ventes. Le montant de l'emprunt s'élève à 102017 €.

Le détail du budget primitif est en ligne sur le site internet de la commune à la rubrique « municipalité »

<http://www.courlans.fr/mairie.html>



Naturalisation de Monsieur Antonio Contardo

Très récemment, le Maire de Courlans a eu le plaisir de participer à une cérémonie de naturalisation d'un habitant de Courlans en préfecture du Jura . ANTONIO CONTARDO habite la commune depuis de nombreuses années et est une figure bien connue dans le milieu du rugby lédonien.

TRAVAUX

Des travaux de mise aux normes de l'installation électrique de l'église sont prévus . De même la réfection des portes du caveau communal et la modification de l'accès sont envisagés. Le columbarium du cimetière a vu sa capacité considérablement augmenter.

Différents travaux de voirie et d'assainissement sont également programmés rue E. Vauchez, rue de la Fontaine, et rue du Chalet. Enfin, la signalétique sera remplacée ou renforcée en différents points du village.

Communauté de communes

La promulgation de la loi sur la réforme territoriale du 16/12/2010 permet aux communautés de communes, lorsqu'elles abritent le Chef lieu du département, de passer en communauté d'agglomération dès le seuil de 30000 habitants. Ce passage permettrait :

- de bénéficier d'aides majorées de l'état (DGF).
- d'intégrer plus efficacement d'autres compétences.

- de participer aux réunions des exécutifs régionaux. Parallèlement, une étude menée par le cabinet Mazars, permettra de juger de la pertinence pour la communauté d'agglomération d'étendre son périmètre à des communautés de communes voisines.

L'année 2011 sera donc une année de réflexion et de concertation avant un passage en communauté d'agglomération.

Site internet

Adresse : <http://www.courlans.fr> (ou taper « Courlans » avec Google par exemple)

Informatif, le site de la commune permet de suivre la vie administrative de notre village (PV des conseils municipaux, version électronique du bulletin municipal, état civil etc...), la vie associative et scolaire (parents d'élèves, activités en classe ...).

De nombreux liens vers d'autres sites (communauté de communes, transports dans le Jura, cinémas à Lons ...) apportent des compléments d'information appréciables.

Infos diverses

Pont de la Biche :

Par arrêté municipal du 11 avril 2011, le maire a décidé d'interdire toute circulation (véhicules, piétons) sur le pont au lieu-dit « Au Gay la Biche ». Considérant l'état très dégradé de cet ouvrage, cette décision a été prise afin de préserver la sécurité des usagers. Conscient des désagréments engendrés, le maire et son conseil mettront tout en œuvre pour trouver une solution rapide à la réouverture du pont notamment en matière de franchissements légers (vélos, piétons...)

Détention d'un chien de 2^{ème} catégorie :

La détention d'un chien dit « dangereux » est désormais soumise à autorisation donc à la délivrance d'un permis.

La liste des types de chiens concernés ainsi que les modalités de demande et d'obtention du permis de détention sont à se procurer auprès du secrétariat de mairie.

Infos pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat au public : merci de respecter ces horaires

- Lundi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h00
- Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 16h00 à 19h00
- Tel : 03 84 47 12 05 - Fax : 03 84 47 35 31

Civisme

Rappel du respect des heures pour tondre ou utiliser un matériel bruyant (arrêté préfectoral du 24/01/1991)

- Du lundi au vendredi : 8h30-12h00 et 14h30-19h30

- Le samedi : 9h00-12h00 et 15h00-19h00

- Dimanche et jours fériés : 10h00- 12h00

Le brûlage des herbes, broussailles et autres déchets **est rigoureusement interdit** par arrêté préfectoral.

Au-delà du respect de la loi, c'est le respect du voisinage qui est essentiellement en cause !

La déchetterie de Lons Sud (à Messia) est ouverte du lundi au samedi.

- En été : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30.

- En hiver : 8h30 - 12h00 et 13h30-17h30.

Il est strictement interdit de déposer des déchets quels qu'ils soient en dehors des lieux autorisés.

Respect des limitations de vitesse en agglomération particulièrement dans les lotissements, aux abords des bâtiments publics (école, mairie...)

Interdiction formelle de la divagation des chiens sur la voie publique. Attention également aux aboiements intempestifs et aux excréments sur la voie publique.

En cas de manquements répétés à ces prescriptions, monsieur le maire se verra dans l'obligation de dresser Procès Verbal .

AGENDA - ASSOCIATIONS

Ø **Dimanche 5 Juin 2011 : PUCES** à Courlans organisées par l'association de parents d'élèves « **L'école buissonnière** »

Ø **Samedi 11 juin 2011 : CONCOURS DE PETANQUE** organisé par l'association « **Yetchuno** »

!! Le secrétariat sera fermé du 30 mai au 11 juin inclus

Permanences de Monsieur le Maire et d'un adjoint : chaque mardi de 17h30 à 19h00 (*il est conseillé de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie*)